CHRONIQUE... EN BREF

Résultats de l'inventaire forestier national 2023

L'IGN, producteur de statistiques forestières nationales et cartographe de l'anthropocène, publie les résultats des cinq dernières campagnes de l'inventaire forestier national (IFN) ainsi que des informations sur les anomalies de croissance des arbres issues d'un travail du Laboratoire de l'Inventaire Forestier de l'IGN. Pour 2023, l'IFN, véritable état des lieux de la forêt française, révèle des forêts de plus en plus affectées par le changement climatique, avec notamment une accélération de la mortalité des arbres, et une multiplication de crises entraînant un ralentissement du puits de carbone des forêts sur la dernière décennie. Ces résultats d'inventaire forestier contribuent à la connaissance et au suivi de l'état des forêts, objectif majeur de l'Observatoire des forêts françaises lancé en juillet dernier par sept partenaires.

Pour la forêt, les années se suivent mais ne se ressemblent pas. À l'année 2022, marquée par les grands feux, a succédé 2023, qui voit se poursuivre les dépérissements d'arbres. Si ce phénomène est moins spectaculaire que les tempêtes hivernales ou les incendies estivaux, il n'en est pas moins inquiétant pour l'avenir des forêts.

L'IGN, cartographe de l'anthropocène, est concerné au premier chef par ces changements profonds des territoires forestiers. Il est pleinement mobilisé pour produire et mettre en carte l'information qui permet de mesurer et de montrer l'impact des changements globaux sur les forêts, et ainsi de fournir les outils de pilotage des politiques publiques. Les résultats de l'Inventaire forestier national (IFN) apportent ainsi chaque année des connaissances sur l'état de santé des forêts et des ressources en bois sur l'ensemble du territoire français (forêts publiques et privées). Les cinq dernières campagnes de l'IFN de l'IGN montrent les effets concrets du changement climatique sur les forêts françaises et leur croissance.

Les faits marquants :

— une accélération constatée de la mortalité des arbres ;

— les effets du changement climatique sur la croissance des arbres – focus sur l'Épicéa commun ;

— une surface forestière et un stock de bois vivant en constante augmentation – focus sur les coupes ;

— un ralentissement du puits de carbone des forêts françaises ;

— les résultats territoriaux consultables sur le site de l'Observatoire des forêts françaises (foret.ign.fr)

Le Mémento de l'inventaire forestier et les résultats d'inventaire 2023 sont disponibles sur https://www.ign.fr/files/default/2023-10/memento_oct_2023.pdf

La synthèse sur les effets du changement climatique sur la croissance des arbres est disponible sur https://www.ign.fr/files/default/2023-10/IF49_2023.pdf

Source : extrait du communiqué de presse de l'IGN du 12 octobre 2023.

Lu dans Forestopic

• 500 millions d'euros en plus pour la filière forestière dans le projet de loi de finances pour 2024

Le gouvernement français entend mettre sur la table de nouveaux subsides dédiés à la transition écologique et notamment à la forêt et au bois. Un projet à soumettre au débat parlementaire.

La filière forestière n'est pas oubliée, dans les 7 milliards d'euros que compte débloquer le gouvernement pour la planification écologique, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024.
Ce sont 7 milliards d'euros de crédits de paiement, donc à débourser en 2024, sur un total de plus de 10 milliards d'euros d'engagement, soit de dépenses étalées sur une période plus longue. Cette manne se répartit entre des lignes budgétaires de l'État et des investissements portés par des opérateurs, tels que l'Ademe ou l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Une rallonge pour « le reboisement et l'aval forestier »
Sur ces quelque 10 milliards d'euros, 500 millions d'euros sont prévus pour « le reboisement et l'aval forestier », d'après Matignon. Ce montant comprend 250 millions pour le renouvellement forestier et 200 millions d'euros pour la structuration de « la filière aval ».
Cette rallonge (par rapport à 2023) pour le secteur forêt-bois s'intègre dans un ensemble « ressources naturelles » de 2,3 milliards, qui comprend aussi 500 millions d'euros pour le « plan eau », ainsi que des subsides spécifiques à l'agriculture. De plus, dans ce volet, **la biodiversité reçoit 400 millions d'euros en sus**, faisant ainsi l'objet d'un total d'un milliard d'euros ; il s'agit d'entretenir ou de créer des aires protégées et de préserver les écosystèmes, au titre de la stratégie nationale sur la biodiversité.

Le fonds vert et le fonds chaleur renfloués
Parmi les autres financements additionnels, se trouvent :

— 800 millions d'euros de soutiens aux collectivités, dont le « fonds vert » qui passe de 2 milliards à 2,5 milliards d'euros (notamment 500 millions pour la rénovation an-

noncée des écoles) ;
— 1,8 milliard d'euros pour la « compétitivité verte », dont 1,5 milliard d'euros alloués au programme « France 2030 » (décarbonation de l'industrie...) ; et **le fonds chaleur de l'Ademe** se voit octroyer 300 millions d'euros en plus en 2024, en vue d'atteindre 800 millions d'euros au total ;
— 2,15 milliards d'euros pour la rénovation des bâtiments, comprenant 1,6 milliard pour les logements et 550 millions d'euros pour les bâtiments de l'État ; l'exécutif prévoit ainsi un total de 5 milliards d'euros pour accompagner la rénovation des logements en 2024 (aides « MaPrimeRénov' »)… ;
— 1,8 milliard d'euros pour l'énergie (hydrogène, injection de biométhane, projets ultramarins) ;
— et 1,6 milliard d'euros pour les mobilités (ferroviaire, collectif, fluvial, maritime, « verdissement » des voitures et poids lourds).

Le gouvernement estime que ces engagements financiers s'avèrent en phase avec le rapport Pisani-Mahfouz, publié en mai 2023, et qui chiffre à plus de 60 milliards d'euros annuels, d'ici à 2030, le surcoût de la transition climatique pour les acteurs publics et privés (hors agriculture).

Source : Chrystelle Carroy / Forestopic, information publiée le 19 septembre 2023

• **Renouvellement forestier : le compte n'y est pas selon les associations environnementales**

En matière d'approche sylvicole, de gouvernance forestière, de suivi des politiques publiques, un groupe d'ONG égrène ses propositions, en écho au plan gouvernemental sur le renouvellement des forêts.

Six organisations non gouvernementales questionnent le récent rapport *Objectif forêt* préparé par le comité spécialisé « gestion durable des forêts » du Conseil supérieur de la forêt et du bois (CSFB) et publié par le ministère français de l'Agriculture.

Ces six signataires d'une note commune, regroupés sous la bannière « G6 Forêts », se composent du réseau France Nature Environnement (FNE) et Canopée, de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), de WWF, du comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et de Réserves naturelles de France.

« Un projet de stratégie s'est mué en un rapport »
Sur la forme, les ONG s'interrogent sur la nature du rapport *Objectif forêt* :
« Alors que le travail engagé au printemps 2023 portait sur un "projet de stratégie", dont on attend qu'il soit porté par le gouvernement et tous les ministères concernés, le document finalement publié à l'été s'est mué en un "rapport du comité spécialisé gestion durable des forêts" du Conseil supérieur de la forêt et du bois, alors même que ses membres n'ont pas eu l'occasion de se prononcer sur sa validation formelle. »
Sans être qualifié de stratégie, « notre objectif forêt » a cependant été mentionné par le président de la République, Emmanuel Macron.

Un chiffrage à préciser
Sur le fond, le chiffrage des surfaces à renouveler et à boiser, et des coûts correspondants, est à mieux expliciter, estiment les associations. Notamment, des surfaces concernées par des coupes de bois déjà prévues dans les documents de gestion durable des forêts seraient comptées deux fois, générant des doublons.

Les ONG veulent moins de coupes rases…
Au global, pour les associations, la priorité devrait relever de l'amélioration de l'existant, « plutôt que de la transformation des forêts par plantations, principalement en plein après coupes rases ». D'après leurs calculs, le renouvellement forestier « en plein » (sur l'ensemble d'une parcelle) représenterait, en surface, les deux tiers des opérations.

Le G6 Forêts affirme que « les estimations ne tiennent pas compte des dispositions du règlement européen de lutte contre la déforestation importée [publié en juin 2023], qui prévoient de rendre illégale la mise sur le marché de bois issus de la conversion d'une forêt régénérée naturellement en une plantation ».

Dans le collimateur des ONG, les « plantations en plein » après coupe rase sont à choisir en dernier recours, plaident-elles. À ce sujet, elles s'en réfèrent aussi à un courrier de Christophe Béchu daté de janvier 2023, diffusé par Canopée ; le ministre de la Transition écologique y annonce « la limitation de l'opération 1 (transformation en plein après coupe rase) exclusivement aux peuplements sinistrés, ou pauvres et non améliorables, ou vulnérables et non améliorables », sur la base d'une nouvelle définition des peuplements forestiers dits vulnérables ou pauvres – l'entourage du ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, nous a par la suite confirmé, en avril 2023, qu'un travail sémantique était en cours.

… et plus de biodiversité
De plus, la biodiversité reste un cheval de bataille des associations ; elles demandent :
— une vigilance quant au maintien de la prédominance des feuillus dans les forêts françaises ;
— l'instauration du principe de « non régression de la biodiversité » comme critère d'attribution des aides publiques ;
— des indicateurs de biodiversité, tels que le volume et la diversité du bois mort, la surface des îlots de vieillissement et de sénescence, les étendues laissées en réserve (temporaire ou permanente), la présence d'arbres-habitats.

Une autre requête réside dans une gouvernance transparente et une concertation allant jusqu'« à l'échelle de la propriété », dans l'idée que les coupes et travaux financés sur des deniers publics nécessitent « un consensus social local ».

Enfin, le rapport *Objectif forêt* prévoit la mise en place d'un comité de suivi. Le groupe des six veut qu'y soit intégrés les enjeux de biodiversité et de bilan carbone ; ce qui, suggère-t-il, pourrait être confié à la Plateforme biodiversité pour la forêt, co-animée par FNE et le groupement d'intérêt public GIP Ecofor.

Source : Chrystelle Carroy / Forestopic, information publiée le 28 septembre 2023

Pour suivre les sujets d'actualité sur la forêt et la filière bois, vous pouvez consulter le site Forestopic : https://forestopic.com

Rendez-Vous techniques

Les Rendez-Vous techniques, revue éditée par l'Office national des forêts, sont accessibles uniquement en ligne sur : https://www.onf.fr/onf/recherche-pour-les-tags-et-les-collections?collection=Rendez-vous%20techniques

Le numéro 78 (printemps-été 2023) est consacré au rétablissement de l'équilibre forêt-ongulés : exemples d'opérations réussies. Le numéro de 36 pages est composé de 7 articles.

Pour tout renseignement, contacter : Office national des forêts — Documentation technique et générale — Boulevard de Constance — F-77300 FONTAINEBLEAU. Mél. documentalistes@onf.fr Pour la rédaction : rdvt@onf.fr

Forêt et Innovation

La revue *Forêt et Innovation* a publié son numéro 3-2023. Il s'agit d'un numéro spécial consacré à : « Incendies : prévenir et restaurer » et coordonné par François d'Alteroche et Camille Loudin.

Le dossier du numéro 4-2023 est consacré à « Une expertise sur les coupes rases et le renouvellement » et est constitué de 10 articles.

Les numéros sont disponibles au prix de 9,50 euros l'unité (+ 3 euros de frais d'envoi).

L'abonnement annuel 2023 (pour 6 numéros) pour la version papier est au prix de 50 euros pour la France et 63 euros pour l'étranger.

L'abonnement en version numérique est au prix de 39 euros (1 an + 2 ans d'archives).

Forêt et Innovation— CNPF - IDF — 47 rue de Chaillot — F-75116 PARIS. Tél. 01.47.20.68.15. Mél. idf-librairie@cnpf.fr Site internet : https://www.foretpriveefrancaise.com

Forêts de France

La revue *Forêts de France*, revue publiée sous l'égide de Fransylva, Forestiers privés de France, consacre ses dossiers à :

— « Eau forestière, notre précieuse alliée » (n° 666, septembre 2023), dossier réalisé par Blandine Even et Violaine Grimpel ;

— « Travail en forêt : mode d'emploi et prospective » (n° 667, octobre 2023), dossier réalisé par Violaine Grimpel ;

— « Le Cèdre, essence séculaire et d'avenir » (n° 668, novembre 2023), dossier réalisé par Violaine Grimpel.

L'abonnement (10 numéros par an) pour la France et l'Union européenne est disponible au prix de 60 euros, pour les autres pays au prix de 77 euros. Prix au numéro : 13 euros franco de port.

Forêts de France – Service des abonnements — Forestiers privés de France — 6 rue de la Trémoille — F-75008 PARIS. Tél. 01.47.20.36.32. Mél. foretsdefrance@fransylva.fr. Site internet : www.fransylva.fr

Forêt méditerranéenne

Le numéro 2 (juin 2023) de la revue *Forêt méditerranéenne* est un numéro consacré à « Temps des territoires en Sainte-Baume ». Il s'agit des comptes rendus d'une session consacrée au site de la Sainte-Baume, organisée par le Groupe d'histoire des forêts françaises et l'association Forêt méditerranéenne et qui a eu lieu en novembre 2022 . Les articles sont regroupés dans les parties : Un site écologique exceptionnel ; Un site historique, culturel, cultuel ; Protéger et accueillir.

Le numéro 3 (septembre 2023) est un numéro spécial « Agro-sylvo-pastoralisme en forêt méditerranéenne ». La première partie est publiée dans ce numéro. Un dossier « Le sylvopastoralisme en Corse » complète ce numéro.

Le prix de l'abonnement (version papier) est à 50 euros (pour 4 numéros). Le prix du numéro 2 (juin 2023) et du numéro 3 (septembre 2023) est à 20 euros chacun.

Les articles de la revue *Forêt méditerranéenne* sont accessibles sur le site internet : http://www.foret-mediterraneenne.org dans la rubrique « Notre bibliothèque ».

Pour tout renseignement, commande et abonnement, s'adresser à : Forêt méditerranéenne — 14 rue Louis Astouin — F-13002 MARSEILLE. Tél. 04.91.56.06.91. Télécopie 09.81.38.25.46. Mél. contact@foret-mediterraneenne.org

Bois et forêts des tropiques

Le numéro 356 (2e trimestre 2023) de *Bois et forêts des tropiques* est paru. Il présente certains résultats de recherches et des réflexions scientifiques sur l'agroforesterie en milieu tropical ou méditerranéen. Ces articles font suite au Congrès mondial d'agroforesterie dont le thème était : « En transition vers un monde viable », et qui s'est tenu au Québec du 17 au 20 juillet 2022.

Les articles de la revue sont consultables gratuitement sur le site internet : http://revues.cirad.fr/index.php/bft.

La revue propose une impression à la demande des nouveaux numéros publiés.

L'abonnement annuel à la version papier (4 numéros) est

disponible au prix de : 240 euros TTC pour la France, 240 euros hors taxes pour les autres pays de l'Union européenne, 260 euros hors taxes pour les pays hors Union européenne.

Pour les abonnements et commandes de numéros, s'adresser à : Cirad — Bois et Forêts des Tropiques — Campus international de Baillarguet — TA C-DIR/B — F-34398 MONTPELLIER CEDEX 5. Tél. 04.67.59.37.81. Télécopie 04.67.59.37.55. Mél. bft@cirad.fr

Silva Belgica

Au sommaire des numéros de *Silva Belgica*, revue de l'asbl Société royale forestière de Belgique :

Dans le numéro 4/2023, citons les articles : « Comment adapter les forêts au changement climatique ? » ; « Chênaies en futaie irrégulière, partage de méthodes et de pratiques ».

Dans le numéro 5/2023, citons les articles : « *Forest Mooc For Change* : le premier cours en ligne gratuit sur la sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC) », « Plantation à larges écartements et régénération naturelle après coupe rase ».

Silva Belgica — SRFB asbl – Bd Bischoffsheimlaan 1-8 — bte 3 – B-1000 BRUXELLES (BELGIQUE). Tél. 32 (0)2.223.07.66. Mél info@srfb-kbbm.be. Site internet : www.srfb.be

Au sommaire de Forêt.Nature

Les sommaires de la revue *Forêt.Nature* sont consultables sur le site : www.foretnature.be

Parmi les articles publiés dans le numéro 168 (juillet-septembre 2023), citons :

— « Changement climatique : la diversité génétique à l'origine de l'adaptation des arbres ? » ;
— « Quel est le coût des dégâts d'écorcement dans les plantations d'Épicéa ?) » ;
— « Un outil d'aide à la décision pour des pratiques sylvicoles durables. Identifier les zones à risque nutritionnel en forêt wallonne ».

Le prix de l'abonnement annuel (4 numéros) pour l'Europe est à 49 euros. Le prix du numéro à l'unité est à 15 euros + frais de port.

Pour tout renseignement, contacter : Forêt.Nature — Rue de la Plaine 9 — B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE (BELGIQUE). Tél. 32 (0)84.22.35.70.
Mél. info@foretnature.be. Site internet : www.librairie.foretnature.be

La Hulotte

La Hulotte a publié son numéro 115 intitulé : *Le Papillon qui dessinait des serpents sur les feuilles* » (36 pages illustrées).

La revue est disponible uniquement sur abonnement, au prix de 38 euros (port compris) pour six numéros (environ deux numéros par an).

La Hulotte — 8 rue de l'Église — CS 70002 — F-08240 BOULT-AUX-BOIS. Tél. 03.24.30.01.30. Site internet : www.lahulotte.fr

Licence Creative Commons
Attribution - 4.0 International (CC BY 4.0)